

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La 110^e réunion du CCEK débute à 9 h, le 11 janvier 2007, dans la salle de conférences de la Maison du Nunavik, à Québec. Le président invite les membres à proposer des changements à l'ordre du jour. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

L'ordre du jour qui suit est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 109^e réunion
3. Affaires découlant de la 109^e réunion et correspondance
4. Budget, secrétariat et membres
5. Parcs et aires protégées au Nunavik
6. Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des annexes 1 et 2
7. Huiles usagées
8. Halocarbures
9. Développement d'infrastructures routières au Nunavik
10. Qualité de l'eau potable
11. Questions diverses
12. Dates et lieux des prochaines réunions

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Claude Abel et appuyée par M. Jean Couture. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 109^E RÉUNION

Des modifications seront apportées au procès-verbal de la 109^e réunion, lequel sera adopté à une date ultérieure.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 109^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive présente aux membres une liste de la correspondance qui a été reçue et envoyée depuis la dernière réunion. Quant aux affaires découlant de la 109^e réunion, les sujets suivants sont abordés :

- *Site Web du CCEK*

On met actuellement la dernière main au site Web avant de le rendre accessible au grand public.

- *Rapport annuel 2005-2006 du CCEK*

En raison d'un retard dans le processus de traduction, il n'est pas possible de voir les épreuves du Rapport annuel 2005-2006 du CCEK. Une fois la traduction

terminée, les épreuves seront envoyées aux membres en vue d'obtenir leurs commentaires avant l'impression.

- Secrétariat de la CQEK

Un membre explique que, en novembre 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'ARK ont signé un contrat de services, afin de pourvoir au poste de secrétaire à temps partiel de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Ainsi, Martin Tremblay a été embauché pour occuper ce poste et il partagera le bureau de la secrétaire exécutive du CCEK à Kuujjuaq.

Comme il s'agit d'un poste à temps partiel, M. Tremblay travaillera également à temps partiel à titre de spécialiste de l'environnement pour l'ARK et se concentrera sur les changements climatiques.

-Matières dangereuses

Lors de la dernière réunion, les membres avaient discuté de la possibilité pour le CCEK de financer la conception de panneaux permanents sur les déchets dangereux pour chaque dépôt de déchets et lieu de récupération locaux. Ces panneaux énuméreraient et décriraient les divers types de déchets dangereux que les gens apportent en ces lieux, ainsi que les dangers tant pour les humains que pour l'environnement que peuvent occasionner la mauvaise manipulation de ces déchets et leur entreposage inadéquat. Il avait également été suggéré de placer des panneaux plus petits à l'intérieur des dépôts de déchets et des lieux de récupération pour indiquer où mettre au rebut les divers types de déchets dangereux, ce qui contribuerait à mieux organiser ces lieux en créant des aires d'entreposage adéquates.

Les membres suggèrent que, puisque cela fait partie du mandat du CCEK de fournir de l'aide technique (Convention de la Baie-James et du Nord Québécois [CBJNQ], alinéa 23.5.33) aux villages nordiques dans des domaines tels que la gestion des déchets, le CCEK fournira les fonds nécessaires à la production de tels panneaux. Toutefois, on enverra une lettre à l'ARK pour lui demander de participer à la réalisation de ce projet, notamment en aidant au transport des panneaux dans chacun des 14 villages nordiques et en veillant à ce que chaque municipalité les installe dans son dépôt de déchets et lieu de récupération.

Enfin, il avait été décidé que ce projet inclurait la parution de renseignements concernant les déchets dangereux dans des publications destinées au grand public du Nunavik, afin d'informer un plus grand nombre de personnes des dangers possibles. Ces annonces informeraient aussi les résidents de l'installation prochaine des panneaux dans les dépôts de déchets et lieux de récupération.

-Évaluation environnementale stratégique

Une lettre a été écrite en réponse à la demande du Comité fédéral d'examen (COFEX-Nord) aux membres du CCEK d'examiner le Programme d'infrastructures maritimes du Nunavik et d'évaluer dans quelle mesure ce programme aurait pu faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Dans sa lettre, le CCEK reconnaît qu'une telle évaluation aurait été pertinente, mais que le projet était déjà réalisé et qu'une telle évaluation ne faisait pas partie de son mandat. Le CCEK n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre.

- Commission des transports et de l'environnement

Une lettre a été envoyée aux membres de la Commission afin de les remercier d'avoir pris le temps de rencontrer le CCEK pour discuter des changements climatiques au Nord et d'autres questions environnementales.

La Commission a depuis présenté un rapport à l'Assemblée nationale intitulé *Le réchauffement climatique et d'autres problématiques environnementales au Nunavik*. Le CCEK a reçu un exemplaire du rapport et a examiné les recommandations qui y sont formulées.

Un membre mentionne particulièrement la Recommandation 7, laquelle suggère la mise en place d'une table de concertation composée de représentants de plusieurs ministères et de l'ARK pour examiner la question des changements climatiques au Nunavik et pour trouver des solutions aux impacts de la fonte du pergélisol sur les infrastructures municipales et l'aménagement du territoire des villages nordiques, en particulier pour le village de Salluit

En réaction au rapport, le CCEK enverra une lettre à chacun des ministres québécois concernés. Il sera précisé dans la lettre quelles sont les recommandations que le CCEK appuie et quelles sont celles qui devraient être considérées en priorité. De plus, on demandera aux ministres s'ils ont l'intention de mettre en œuvre les recommandations de la Commission des transports et de l'environnement. Une lettre sera également envoyée à l'administrateur provincial pour l'informer des démarches du CCEK.

4. BUDGET, SECRÉTARIAT ET MEMBRES

-Coûts de logement

En examinant les états financiers pour 2005-2006 lors d'une réunion précédente, on avait noté une différence importante dans les coûts de logement des deux derniers exercices financiers. La secrétaire exécutive a par la suite examiné le dossier et a remarqué qu'il y avait eu une erreur bancaire, c'est-à-dire que le montant du loyer fixé dans le bail n'avait pas été versé pour la période allant de septembre à décembre 2005. De plus, les versements faits à l'ARK pour les trois premiers mois de 2006 auraient dû être inscrits dans le compte créditeur des états financiers. Ces renseignements ont été transmis aux vérificateurs du

CCEK, Pratte, Bélanger inc., et une note des vérificateurs sera jointe aux états financiers de 2007.

-Versement du financement pour 2006-2007

Une somme de 200 000 \$ a été reçue du MDDEP en novembre 2006. Or, l'entente administrative qu'ont signée le MDDEP et le CCEK en juillet 2005 prévoit le versement de 240 000 \$ avant le 15 avril de chaque année, à moins que les parties n'en décident autrement. Dans la lettre d'accompagnement, il est indiqué que le montant versé est moins élevé que prévu, car le CCEK a accumulé un surplus. Certains membres déplorent que le gouvernement n'ait pas pris en considération le fait que le surplus accumulé provient des versements régulièrement tardifs du financement. D'autres soulignent avec mécontentement que le MDDEP n'a pas respecté les dispositions de l'entente administrative.

Comme le versement du financement pour 2007-2008 devrait être effectué avant le 15 avril, on rédige une ébauche de lettre à l'intention de la sous-ministre, afin que la date fixée pour le versement soit respectée. On inclura dans la lettre la date des versements antérieurs, afin de justifier le surplus qu'a accumulé le CCEK.

-Budgets de 2006-2007 et de 2007-2008

Des ajustements sont apportés au budget de 2006-2007 en fonction des projets pour lesquels le CCEK avait engagé des fonds. L'adoption du budget de 2006-2007 ainsi modifié est proposée par M. Michael Barrett et appuyée par M. Claude Abel. Le budget avait été modifié lors de réunions précédentes, mais n'avait pas été adopté avant aujourd'hui. Sans le financement, il était difficile de prédire combien il était possible de dépenser.

Il a également été question de plusieurs activités possibles pour le prochain exercice financier et le budget de 2007-2008 a été également ajusté, afin de refléter ces nouvelles orientations. L'adoption du budget de 2007-2008 est proposée par M. Eli Angiyou et appuyée par M. Jean Couture.

5. PARCS ET AIRES PROTÉGÉES AU NUNAVIK

Les membres souhaitent la bienvenue à M. Stéphane Cossette, du Service des parcs du MDDEP, qui vient présenter le plan directeur provisoire du parc national de la Kuururjuaq devant être créé près du village de Kangiqsualujjuaq. Le plan directeur a été élaboré en collaboration avec l'ARK et le Groupe de travail du projet de parc national de la Kuururjuaq. Il énonce les lignes directrices pour la gestion du parc et de ses ressources et définit ses limites.

M. Cossette souligne que l'on célébrera cette année le 30^e anniversaire de la Loi sur les parcs et que, depuis la promulgation de cette loi, 22 parcs ont été créés.

Le territoire couvert par le projet de parc national de la Kuururjuaq avait été mis en réserve en 1992 et avait par conséquent été soustrait aux activités d'exploration minière. D'une superficie de 4 273km², ce territoire avait également été inclus dans le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* (1998), ainsi que dans l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Sanarrutik, 2002). Dans le but de réaliser des consultations auprès de la communauté, on a mis sur pied en 2002 le Groupe de travail du projet de parc national de la Kuururjuaq, composé de représentants du MDDEP, de l'ARK, de la Société Makivik, des corporations foncières Qiniqtiq et Epigituk, ainsi que des aînés et des jeunes de la municipalité de Kangiqsualujjuaq. En 2005, l'ARK a rédigé un état des connaissances détaillé, lequel inclut une étude archéologique réalisée par l'Institut culturel Avataq, un organisme sans but lucratif créé par les Inuits du Nunavik (péninsule du Labrador), afin de protéger et de promouvoir la culture traditionnelle.

L'objectif premier de la création de ce parc est de protéger un échantillon représentatif de trois des vingt régions naturelles du Québec, soit les contreforts des monts Torngat, le plateau de la George et la côte de la baie d'Ungava. À l'intérieur du projet de parc national de la Kuururjuaq, le zonage proposé prévoit une utilisation du territoire en fonction de son degré de fragilité et de son potentiel touristique. Ainsi, 88,2 % du territoire est désigné zone de préservation où la pêche sportive et les véhicules motorisés seront interdits. Les directives et la réglementation portant sur l'utilisation du territoire respecteront les droits traditionnels de chasse, de pêche et de piégeage prévus dans la CBJNQ.

Selon la *Politique sur les parcs* du gouvernement du Québec, la conservation a préséance sur le développement. Par conséquent, l'aire d'accueil des visiteurs, l'accès au parc et les installations d'hébergement, ainsi que les activités éducatives et récréatives, ont été planifiés de manière à faciliter la découverte du parc tout en limitant les impacts sur le patrimoine naturel. Un centre d'accueil des visiteurs sera aménagé à Kangiqsualujjuaq. Tous les visiteurs devront s'y inscrire avant d'entrer dans le parc et signaler leur retour.

L'un des principaux attraits du parc est le mont D'Iberville, le sommet le plus élevé de l'Est continental canadien situé à la frontière entre le Québec et le Labrador. Comme le projet de parc national de la Kuururjuaq est contigu à la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat, au Labrador, l'ARK et Parcs Canada ont travaillé en collaboration, afin d'assurer l'accès aux deux parcs par l'une ou l'autre des provinces. Ils se sont également penchés sur les objectifs de conservation et les mesures de sécurité des deux parcs et ont mis en commun leurs recherches scientifiques. Il y a une piste d'atterrissage naturelle située près de la rivière Koroc dans les monts Torngat qui permettra d'accéder facilement aux deux parcs, ainsi qu'au mont D'Iberville. Un sentier d'hiver permettra également de réapprovisionner les refuges et les camps du parc et de procéder à l'enlèvement des déchets à l'aide de motoneiges.

Conformément à la Loi sur les parcs, le gouvernement du Québec tiendra une audience publique à Kangiqsualujjuaq les 14 et 15 mars, afin que tous aient la possibilité de faire connaître leurs opinions et leurs commentaires sur le plan directeur provisoire. Après l'audience publique, le MRNF procédera à un levé officiel complet du territoire couvert par le projet de parc, puis le parc pourra être officiellement créé dès 2008. Une fois le parc officiellement créé, l'ARK et le MDDEP signeront une entente déléguant la gestion de ce nouveau parc national à l'ARK.

Il est entendu que, comme le CCEK a participé à l'audience publique tenue pour la création du parc national des Pingualuit, un représentant assistera à celle qui aura lieu à Kangiqsualujjuaq.

6. CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ : RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2

Le 24 novembre 2006, les membres du sous-comité du CCEK ont rencontré les divers intervenants pour discuter de la version provisoire du guide visant à améliorer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ, ainsi qu'à mieux sensibiliser le public. Ils en ont profité pour demander aux intervenants de confirmer leur engagement à aider le CCEK à atteindre son objectif à cet égard.

Les intervenants ont formulé plusieurs recommandations et observations sur les sujets suivants : l'accessibilité de l'information à l'égard du processus d'évaluation et d'examen, les ententes entre les instances provinciales et fédérales, la répartition des projets, les façons réduire les délais dans le processus d'évaluation et d'examen, etc.

Une lettre de remerciements sera envoyée à ceux qui ont formulé des commentaires au le CCEK.

Les intervenants fédéraux ont offert de fournir au CCEK une liste des projets qui ont fait l'objet du processus d'évaluation et d'examen. Ces projets pourraient être affichés sur le site Web du CCEK à l'intention des futurs promoteurs. Les intervenants provinciaux aideront, pour leur part, à trouver des liens pour compléter le guide.

D'autres commentaires ont été formulés lors de cette rencontre, à savoir que la nation naskapie de Kawawachikamach soit incluse dans les parties intéressées du Nunavik et que le guide mette plus d'accent sur la participation du public.

Les membres du sous-comité suggèrent de transférer ce dossier à une ressource externe, à quelqu'un qui pourra assurer le suivi des recommandations émises et condenser le guide en vue de le rendre accessible sur le site Web du

CCEK. Les membres du sous-comité surveilleront le travail effectué par le consultant.

7. HUILES USAGÉES

Lors de la dernière réunion du CCEK, il avait été question de créer un groupe de travail comprenant des représentants du CCEK, de l'ARK, de RECYC-Québec et du MDDEP, dont le mandat serait d'examiner la réglementation provinciale concernant les déchets dangereux et la question de la gestion des déchets au Nunavik. Comme rien ne s'est passé depuis cette discussion, on propose d'écrire une lettre aux représentants du MDDEP qui avaient assisté à la réunion, afin de déterminer quand le groupe de travail sera officiellement créé, qui sont les membres qui le composeront et quand la première réunion aura lieu.

Puisque le Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés fera l'objet d'une révision cet automne, il serait opportun que les membres du groupe de travail se rencontrent pour discuter des changements qui pourraient être apportés au Règlement, afin qu'il puisse répondre davantage aux besoins du Nunavik.

8. HALOCARBURES

La secrétaire exécutive rappelle aux membres que, selon le Règlement sur les halocarbures, toutes les municipalités du Québec, y compris celles du Nunavik, sont obligées de récupérer les halocarbures des électroménagers qui sont envoyés aux dépôts de déchets. Par la suite, les détaillants sont obligés d'accepter les halocarbures ainsi récupérés par les municipalités.

Elle informe également les membres qu'elle a parlé à deux détaillants locaux qui sont disposés à respecter le Règlement. Ces détaillants ont affirmé qu'ils accepteraient tous les halocarbures qui leur seraient retournés, mais ils sont inquiets de ce que ça leur en coûtera d'expédier ces substances au Sud pour leur élimination. Ils se demandaient aussi si les halocarbures étaient considérés comme des déchets dangereux et à qui il incombait d'obtenir la documentation afférente et de procéder à leur emballage.

Les membres se demandent si les municipalités auraient les moyens d'embaucher un travailleur certifié pour récupérer les halocarbures des électroménagers. L'une des suggestions proposées est que le Service de l'emploi, de la formation, de la sécurité du revenu et de garde à l'enfance de l'ARK offre un cours de formation à certains employés municipaux.

Finalement, on suggère que ce dossier soit porté à l'attention du groupe de travail qui se penchera sur la gestion des déchets au Nunavik. Par ailleurs,

comme le Règlement sur les halocarbures fera lui aussi l'objet d'une révision cet automne, il serait opportun que le groupe de travail puisse discuter des changements qui pourraient y être apportés, afin de l'adapter au contexte du Nunavik.

9. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU NUNAVIK

Les membres souhaitent la bienvenue à leurs invités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et du MDDEP, ainsi qu'au consultant qu'ils ont embauché pour faire de la recherche à ce sujet.

On discute de l'examen que le CCEK a fait de ce dossier. On s'attarde plus particulièrement sur l'objectif de mieux définir ce qu'est une route et quand un projet de construction de route doit être assujéti au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, ainsi que sur la possibilité d'apporter des modifications à la réglementation actuellement en vigueur, afin de protéger l'environnement fragile du Nunavik.

Les membres du CCEK indiquent clairement que le développement des infrastructures routières au Nunavik doit être assujéti aux dispositions de la CBJNQ et que la mise en œuvre de ce traité est prioritaire. Après avoir examiné le chapitre 23 de la CBJNQ, la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que d'autres documents législatifs concernant de telles infrastructures, les membres du CCEK formulent plusieurs recommandations :

- Il faudrait faire l'effort de mieux examiner la possibilité d'utiliser les routes d'hiver, particulièrement pour les activités minières et la circulation de véhicules lourds dans la toundra;
- Le plan d'affectation du territoire public (PATP) devrait contenir une section portant particulièrement sur le développement des infrastructures routières au nord du 55^e parallèle.
- Le PATP devrait être soumis à une évaluation environnementale stratégique;
- Tous les nouveaux projets de construction de routes devraient être automatiquement assujéti au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, tel qu'il est énoncé dans le chapitre 23 de la CBJNQ.
- Tous les nouveaux projets de construction de pistes d'atterrissage, publiques ou privées, devraient être automatiquement assujéti au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, tel qu'il est énoncé dans le chapitre 23 de la CBJNQ.
- Tous les ministères concernés devraient s'entendre sur une définition légale des termes « route » et « aéroport »;

-L'entretien de toutes les routes situées à l'extérieur des 14 villages nordiques du Nunavik devrait être effectué par l'ARK. Il faudrait qu'un budget adéquat soit prévu à cet effet.

Les invités conviennent qu'il est nécessaire de définir plus clairement ce qu'est une route et quand un sentier devient une route. Ils conviennent également qu'il faut interpréter plus clairement les dispositions à l'égard de la construction de routes dans les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ et de la Loi sur la qualité de l'environnement. On se demande aussi si les municipalités qui veulent construire des routes à l'extérieur des terres de la catégorie 1 doivent présenter une demande de bail foncier au MRNF et si un tel projet devrait être assujéti au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. On convient qu'il faut clairement identifier à qui appartient la route.

Les représentants du MRNF énoncent la possibilité de former un groupe de travail, après en avoir obtenu l'approbation de leur ministre, afin de discuter de solutions possibles à de telles questions, ainsi qu'à d'autres problèmes reliés au développement des infrastructures routières au nord du 55^e parallèle. Ils mentionnent que des recommandations officielles de la part du CCEK aideraient à la mise sur pied d'un tel groupe.

10. QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Une lettre a récemment été envoyée à chacune des municipalités du Nunavik pour leur rappeler qu'elles ont la responsabilité d'assurer la livraison d'une eau potable de qualité à leurs citoyens.

Selon un rapport publié par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et intitulé *L'eau potable au Nunavik : État de la situation et recommandations*, la fréquence à laquelle les locataires doivent nettoyer leur réservoir d'eau potable n'est pas clairement déterminée puisque rien ne prouve que la méthode actuellement recommandée améliore la qualité microbiologique de l'eau. Il serait donc préférable de surveiller la qualité de l'eau dans les réservoirs que de promouvoir le nettoyage aléatoire des réservoirs en question. On suggère dans le rapport de réaliser au Nunavik un projet pilote visant à déterminer une méthode de nettoyage efficace pour les réservoirs d'eau, ainsi que la fréquence appropriée. Le CCEK encourage toutes les municipalités à participer au projet pilote et offre son aide pour démarrer un tel projet.

Par ailleurs, l'eau brute puisée par certains résidents est habituellement emmagasinée dans des contenants de plastique de 5 gallons, lesquels ne sont pas toujours réfrigérés et sont parfois conservés dans des conditions non hygiéniques. Le CCEK a également fait remarquer dans sa lettre qu'il est essentiel que les municipalités encouragent leurs citoyens à nettoyer les

contenants avant de les utiliser et qu'elles insistent sur l'importance de la désinfection et des risques associés à la consommation de l'eau non traitée.

Une lettre a également été envoyée à l'ARK pour l'informer que le CCEK approuve la recommandation de réaliser un projet pilote et lui offrir son aide pour démarrer un tel projet.

Les membres décident d'aider encore plus les municipalités à cet égard et de demander à une ressource externe de trouver de plus amples renseignements sur le nettoyage des réservoirs résidentiels et des contenants personnels utilisés dans les villages nordiques. On cherche essentiellement à en savoir plus sur les techniques de nettoyage, l'équipement nécessaire et la fréquence.

Les membres suggèrent également que la secrétaire exécutive participe à la prochaine réunion du Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik qui aura lieu à Kuujuaq, afin de présenter le projet et de demander l'appui de ses membres.

11. QUESTIONS DIVERSES

-Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik porte sur l'utilisation et la propriété des terres et des ressources le long de la côte de la baie James, de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava, ainsi que dans une partie du nord du Labrador et une zone au large du Labrador. L'Accord a été signé le 1^{er} décembre 2006 par les gouvernements du Canada et du Nunavut et par la Société Makivik, qui représente les Inuits du Nunavik.

L'Accord donne aux Nunavimmiut 80 % de la superficie totale des îles de la région marine du Nunavik, y compris tous les droits tréfonciers, et environ 85 millions de dollars en transfert de capitaux. Il prévoit la mise en œuvre d'un régime de financement et d'un nouveau régime de gestion de la faune, des terres et de l'exploitation des ressources. L'Accord contient aussi trois ententes sur le chevauchement des territoires conclues avec les Inuits du Labrador, les Inuits du Nunavut et les Cris d'Eeyou Istchee.

On suggère d'inviter un représentant de la Société Makivik à une prochaine rencontre pour expliquer l'Accord plus en détail.

On suggère également d'inviter quelqu'un à venir parler du dossier de l'autonomie gouvernementale au Nunavik et des changements que la création d'un tel gouvernement pourrait occasionner sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social applicable dans la région, y compris le rôle d'organismes tels que le CCEK.

-Sites d'exploration minière abandonnés

Un membre informe le CCEK que l'ARK a reçu une lettre de la part du MDDEP concernant son projet de nettoyage en cours de plusieurs sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. Dans sa lettre, le MDDEP conclut que le promoteur du projet de nettoyage de 2006 doit présenter une demande d'exemption du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ et le chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Cette question sera discutée lors de la rencontre annuelle entre le MDDEP et l'ARK devant se tenir en janvier à Kuujuaq.

-Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire

Dans la foulée de la restructuration récente du MRNF, on a proposé de mettre sur pied une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire au Nunavik, comme pour d'autres régions du Québec. Cette Commission rassemblera divers intervenants qui utilisent le territoire et les ressources naturelles du Nunavik et tentera d'améliorer les méthodes de gestion.

-Projet de gestion des matières résiduelles à Inukjuak

Le village nordique d'Inukjuak demande l'appui de divers organismes du Nunavik pour réaliser un projet consistant à mesurer la quantité de déchets produite par la communauté et à évaluer la possibilité d'utiliser ces déchets pour produire de l'énergie qui pourrait être utilisée pour chauffer les immeubles municipaux.

Un membre demande qu'on lui envoie la proposition de projet, afin de pouvoir l'analyser et déterminer si le projet en question est réalisable.

-Année polaire internationale (API)

La secrétaire exécutive informe les membres qu'elle a participé à l'évaluation des projets sociaux et culturels régionaux qui ont été présentés dans le cadre du Programme du gouvernement du Canada pour l'API.

Les équipes d'évaluation examinent le bien-fondé social et culturel des projets présentés, en fonction des activités prévues à l'échelle régionale, et émettent des recommandations en vue d'aider à la sélection des projets. On s'assure ainsi que les projets présentés sont examinés dans une perspective sociale et culturelle nordique et que ceux qui seront sélectionnés favoriseront la participation active des communautés nordiques tout en contribuant à l'amélioration de l'expertise nordique.

L'API est un important programme de recherche scientifique portant sur les régions de l'Arctique et de l'Antarctique. L'API vise à approfondir notre compréhension de la façon dont les régions polaires de la Terre ont une incidence sur les systèmes climatiques, à réaliser des progrès remarquables

Procès-verbal de la 110^e réunion du CCEK
Les 11 et 12 janvier 2007
Québec (Québec)

dans nombre de domaines scientifiques et à inciter les jeunes hommes et les jeunes femmes à entreprendre des carrières en sciences et en génie.

15. DATES ET LIEUX DES PROCHAINES RÉUNIONS

La 111^e réunion du CCEK aura lieu les 12 et 13 mars 2007 à Kuujjuaq.

La 112^e réunion du CCEK aura lieu les 11 à 13 juillet à Tasiujaq.

QuickTime™ and a
TIFF (LZW) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
11 juin 2007



ᑲᑎᐱᑦ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦᑲᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Updated June 11, 2007

MINUTES OF THE 110TH MEETING

(ADOPTED)

DATE: January 11 and 12, 2007

PLACE: Nunavik House, Québec City

PRESENT:

Kativik Regional Government appointees:

Eli Angiyou
Michael Barrett
David Okpik

Government of Canada appointees:

Gilles H. Tremblay, President
Claude Abel

Gouvernement du Québec appointees:

Jean Couture
Paule Halley, Vice-president
Sylvie Létourneau,

Executive Secretary:

Nancy Dea

ABSENT:

Suzanne Larochelle, Government of Canada appointee

GUESTS:

Stéphane Cossette, *Service des parcs, MDDEP*
Jean Baril, *lawyer, consultant*
Daniel Berrouard, *Coordonnateur aux Affaires autochtones, MDDEP*
Pierre Marcoux, *Service de la coordination des affaires autochtones, MRNF*
Neko Likongo, *Service de la coordination des affaires autochtones, MRNF*
André Isabelle, *Service de la coordination des affaires autochtones, MRNF*

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The 110th Kativik Environmental Advisory Committee meeting began at 9:00 a.m. on January 11, 2007 in the conference room of the Nunavik House in Québec City. The president invited the members to propose changes to the agenda after which the meeting took place in accordance with the agenda below:

The agenda was adopted as follows:

1. Call to Order and Adoption of Agenda
2. Adoption of 109th Meeting Minutes
3. Correspondence and Business Arising from Last Meeting
4. Budget, Secretariat and Members
5. Parks and Protected Areas in Nunavik
6. Revision of Schedules 1 and 2 of Chapter 23 of the JBNQA
7. Used Oil
8. Halocarbons
9. Road Development in Nunavik
10. Drinking Water Quality
11. Miscellaneous
12. Date and place of next meeting(s)

The motion to adopt the agenda was moved by Claude Abel and seconded by Jean Couture. The agenda was adopted unanimously.

2. ADOPTION OF 109TH MEETING MINUTES

Modifications to the minutes of the 109th meeting and subsequently, their adoption, will be completed at a later date.

3. CORRESPONDENCE AND BUSINESS ARISING FROM LAST MEETING

A list of correspondence, sent and received since the last meeting, was presented to the Committee. Concerning business arising from last meeting, the following topics were discussed:

-KEAC Website

At the time of the meeting the website was in the final stages of preparation before being made available to the public.

-2005-2006 KEAC Annual Report

Due to a delay in translation, a preview of the 2005-2006 Annual Report was not available for comment. Once completed, a draft version will be sent to members for comment before being printed.

-KEQC Secretariat

A member explained that in November 2006 a service contract was signed between the MDDEP and the KRG to provide for the services of a part-time secretary for the KEQC. As a result, Martin Tremblay was named to this position and the secretariat's office has since returned to Kuujuaq. He will share an office with the KEAC secretariat.

Since this is only a half-time position, Mr. Tremblay will also work half-time as an Environmental Specialist for the KRG, with a specific concentration on climate change.

-Hazardous Materials

During the last meeting, the members discussed the possibility of the Committee funding the design of permanent hazardous waste signs for each community's residual material disposal and recovery site. These signs would list and explain the various types of hazardous waste people would be bringing to the landfills and the dangers to both humans and the environment due to improper handling and storage. Furthermore, it was thought that smaller signs could also be placed inside the landfill to indicate where each hazardous product could be stored, helping to better organize the disposal and recovery sites and create proper storage sites for these materials.

The Committee suggested that, as it is part of their mandate to provide technical assistance (JBNQA 23.5.33) to northern villages regarding such topics as waste management, they would provide the funding for the production of these signs. However, a letter will be sent to the KRG asking for further assistance in this project, specifically to help with the transportation of these signs to each of the 14 communities and to ensure that each municipality will post them in their the disposal and recovery sites.

Finally, it was decided that this initiative would include having the same information regarding hazardous waste made available in Nunavik publications so that more people can be made aware of potential dangers as well as the campaign to have new signs placed in disposal and recovery sites.

-Strategic Environmental Assessment

A letter was written in response to a request from COFEX-N for the KEAC to review Nunavik's Marine Infrastructure Program and the application of a Strategic Environmental Assessment within such a program. The letter stated that although it was a good idea, the Committee felt such a review was after the fact and not part of its mandate. A response to this letter has not been received.

-Commission on Transportation and the Environment

A letter was sent to the Commission on Transportation and the Environment to thank them for meeting with the KEAC to discuss climate change in the North and other environmental concerns.

The Commission has since presented a report to the National Assembly entitled *Climate Change and other environmental issue in Nunavik*. The KEAC also received a copy of this report and has reviewed the recommendations tabled within.

One member noted Recommendation 7, which suggests a working group be formed with representatives from several ministries and the KRG to address the issue of climate change in Nunavik and to find solutions to the effects of permafrost thawing on both municipal infrastructure and land use planning in Northern villages, especially Salluit.

In reaction to the report, the KEAC will write a letter addressed to each of the concerned Québec Ministers. The letter will specify which of the recommendations the Committee supports and those that should be made a priority. Furthermore, the letter will ask the Ministers' intentions to implement the Commission's recommendations. A letter will also be sent to the provincial administrator as to the Committee's actions.

4. BUDGET, SECRETARIAT AND MEMBERS

-Housing costs

After reviewing the 2005-2006 financial statements at a previous meeting, a significant difference in housing cost between the 2 previous fiscal years was noted. Following a review of the file, the secretary noted that a bank error in which the housing payment for the period of September-December 2005 had not been transferred as per terms of the rental lease. In addition, the rental payments to KRG for the first three months of 2006 should have been entered as payables on the financial statement. This was communicated to the KEAC auditors, Pratte, Bélanger Inc. and an auditor's note will be attached to the 2007 financial statement.

-2006-2007 financial payment

A payment in the amount of \$200,000 was received in November 2006 from the MDDEP. The administrative agreement signed between the MDDEP and the KEAC in July 2005 stipulates that a payment of \$240,000 will be issued before April 15 of each year, unless the parties agree otherwise. A letter accompanying the payment stated that a lower amount was issued because of the Committee's accumulated surplus. Some members were in disagreement with the letter, which did not take into account that the Committee's surplus is due to consistently late

payments. Other members expressed dissatisfaction that the terms of the administrative agreement had not been respected by the MDDEP.

Considering the 2007-2008 financial payment is due before April 15 of this year, a letter was drafted to ensure that the time-line of the financial payment would be respected. The dates of previous payments are to be included in the letter to justify the Committee's surplus. The letter will be addressed to the Deputy Minister of the MDDEP.

-2006-2007 and 2007-2008 budgets

Adjustments were made to the 2006-2007 budget to account for upcoming projects for which the KEAC had committed funding. The adoption of the modified budget was proposed by Michael Barrett and seconded by Claude Abel. The budget had been modified during previous meetings but without funding it was difficult to predict spending and had not been adopted until now.

Several possible activities were also discussed for the forthcoming year and the 2007-2008 budget was adjusted to fit these new directives. The adoption of the 2007-2008 budget was proposed by Eli Angiyou and seconded by Jean Couture.

5. PARKS AND PROTECTED AREAS IN NUNAVIK

The members welcomed Stéphane Cossette, service des parcs, MDDEP who presented the Provisional Master Plan for the creation of the Kuururjuaq National Park, near the village of Kangiqsualujjuaq. The master plan, which will provide guidelines for the management of the park and its resources as well as define its physical boundaries, was developed in collaboration with the KRG and the Kangiqsualujjuaq Park Working Group.

Mr. Cossette pointed out that Québec's Park Act will mark its 30th anniversary this year and that 22 parks have since been established. Territory for the proposed Kuururjuaq Park was set aside in 1992 and consequently withdrawn from mining exploration activities. This territory, covering 4,273km², was also included in the *Master Plan for Land Use in the Kativik Region* (1998) as well as the *Sanarrutik* agreement (2002). In order to organize and conduct consultations with the community, a working group was created in 2002 with members from the MDDEP, KRG, Makivik, both the Qiniqtiq and Epigituk Landholding Corporations and both an elder and youth representative from the municipality of Kangiqsualujjuaq. A comprehensive status report for the park was prepared by the KRG in 2005 which include an archeological study done by Avataq, a non-profit organization created by the Inuit of Nunavik (Labrador peninsula) to protect and promote their traditional culture.

The primary objective for the creation of this park is to provide protection for 3 of Québec's 20 natural regions, including the Torngat Mountains, the George River

Plateau and a portion of the Ungava Bay coastline. Within the park, the zoning guidelines establish territory use based on degree of fragility and potential for use. Within the proposed Kuururjuaq Park, 88,2% of the territory will be zoned for conservation where sport fishing and motor vehicle access will be prohibited. The directives and regulations related to land use will respect the traditional hunting, fishing and trapping rights provided for under the James Bay and Northern Quebec Agreement.

The Québec Policy on Parks provides that conservation takes precedence over development. As a result, the visitor reception area, access and lodging, as well as educational and recreational activities have been planned in such a way as to facilitate discovery of the territory while limiting impact on the natural heritage. A visitor reception center will be located in Kangiqsualujjuaq. All visitors are required to register before entering and after leaving the park.

One of the highlights of the park is Mount Iberville, the highest peak in Eastern Canada, which rests on the border of Québec and Labrador. Because the park borders the already existing Torngat Mountains National Park Reserve in Labrador, there has been significant collaboration between the KRG and Parks Canada, to ensure future access to both parks from within both provinces as well as combined conservation efforts, safety measures and the sharing of scientific research. A natural landing strip is located near the Koroc River in the Torngat Mountains providing for easier access to Mount Iberville and both parks. A winter trail is also available and will be used by ski-doo's to re-stock the parks shelters and cabins and to remove waste.

In accordance with the Parks Act, the Government of Québec will be holding public hearings in Kangiqsualujjuaq on March 14 and 15 to offer any one the chance to voice their opinion and to comment on the park's provisional master plan. Following the hearings the park's official boundaries will be surveyed by the MRNF after which the park's legal creation could take place as early as 2008. Once the Park has been officially created, an agreement will be signed between the KRG and the MDDEP, delegating management of this new park to the KRG.

It was agreed that since the KEAC had been part of the public hearings for Pingualuit National Park that a representative should also be present in Kangiqsualujjuaq.

6. REVISION OF SCHEDULES 1 AND 2 OF CHAPTER 23 OF THE JBNQA

On November 24 the KEAC sub-committee met with the various stakeholders to discuss the draft guide for improving the transparency and public awareness of Chapter 23's environmental and social impact assessment and review procedure and to further confirm their commitment to help the KEAC reach their objective.

The stakeholders made several recommendations and observations including the following topics: the accessibility to information regarding the environmental assessment procedure; agreements between provincial and federal bodies; the splitting of projects; the ways to eliminate delays in the environmental assessment procedure.

A letter of appreciation will be sent to those who provided feedback to the Committee.

The federal stakeholders offered to provide the Committee with a list of actual projects that have been through the process and that can be made available on the KEAC website for other proponents to view. The provincial stakeholders will help find links for the guide to make it more complete.

Other comments were that the Naskapi Nation of Kawawachikamach should also be included among the interested parties of Nunavik and that the guide should have a greater focus on public participation.

The sub-committee suggested that this file be passed to an outside source, someone who can follow-up on the recommendations received and to compress the work so that a more compact guide can be made available on the KEAC website. The sub-committee's members will follow the work done by the consultant.

7. USED OIL RECLAMATION

During the last KEAC meeting there had been a discussion regarding the creation of a working group consisting of representatives from the KEAC, the KRG, RECYC-Québec and the MDDEP. The mandate of the working group would include studying provincial regulations regarding hazardous waste and the issue of waste management in Nunavik. There has been no further development beyond that discussion so a letter will be written to the MDDEP representatives who were present at that meeting to determine when the working group will be officially created, who its members will be, and when the first meeting will be held.

Since the *Regulation Respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters* will be under review this fall it would prove useful for this working group to meet and discuss changes that could be made to better respond to the needs of the region of Nunavik.

8. HALOCARBONS

The Executive Secretary reminded the members that according to the *Regulation Respecting Halocarbons*, all municipalities in Québec, including those in Nunavik, are obliged to have halocarbons removed from appliances being received at their solid waste disposal sites. Subsequently, retailers are obliged to accept these removed halocarbons from the municipalities.

She also informed the members that she had spoken to two of the local retailers who were in agreement with the Regulation and stated they would accept the halocarbons but were concerned about the cost of shipping them south for disposal. They were also concerned whether these substances would be considered as hazardous waste and who would be in responsible for documentation and proper packaging.

The members questioned how Nunavik municipalities could afford to hire a certified worker to remove the halocarbons from appliances. One option suggested was to have a training course offered to specific municipal workers in each village through the KRG Employment and Training Department.

It was suggested that this topic be brought to the attention of the working group who will be studying waste management in Nunavik. Furthermore, the *Regulation Respecting Halocarbons* will also be under review this fall and it would prove useful for the working group to discuss changes that could be made to the regulation in order for it to be more adapted to the Nunavik region.

9. ROAD DEVELOPMENT IN NUNAVIK

The members welcomed their guests from the MRNF and the MDDEP, as well as the consultant researching this issue for the Committee.

The Committee's recent examination of this topic was discussed, in particular the objective of better defining what a road is and when it should be subjected to an environmental assessment, and the investigation of possible amendments to current regulations that would further improve the protection of Nunavik's fragile landscape.

The KEAC made it clear that road development in Nunavik is subject to the provisions of the JBNQA and that it's implementation is a first priority. After reviewing Chapter 23 of the JBNQA, the Environmental Quality Act as well as all other legislature pertaining to this type of infrastructure, the KEAC has put forth several recommendations:

- It is worth the effort to better study the feasibility of winter road use, especially for mining activities and heavy vehicles on the tundra;
- The MRNF's future Public Land Use Plan (PATP) contain a specific section concerning the development of transportation infrastructure north of the 55th parallel;
- The Public Land-Use Management Plan be subjected to a Strategic Environmental Evaluation process;
- All new roads built in Nunavik should automatically be subjected to an environmental impact assessment as stated in Chapter 23 of the JBNQA;
- All new air strips, public and private, built in Nunavik, should automatically be subjected to an environmental impact assessment as stated in Chapter 23 of the JBNQA;
- A legal definition of the terms "road" and "airport" is needed and should be agreed upon by all concerned ministries;
- Maintenance of all roads outside the 14 communities in Nunavik should be the responsibility of the KRG. An appropriate budget should therefore be allocated.

The MRNF and MDDEP representatives agreed there is need for a clearer definition of what a road is and when a trail is designated a road. They also agreed there is a need for better interpretation of the terms regarding road construction mentioned in Schedules 1 and 2 of both the JBNQA and the EQA. It was also discussed whether municipalities who want to build roads outside of Category 1 lands need to apply for a land lease from the MRNF and if the project is to be submitted to the environmental impact process. It was determined the need to clearly identify who the owner of a road is.

The MRNF spoke of a possible working group to be formed, once granted permission from their Minister, that would discuss the potential solutions to questions such as these and other such problems related to road development above the 55th parallel. It was suggested that official recommendations received from the KEAC would assist in the development of such a working group.

10. DRINKING WATER QUALITY

A letter had recently been sent to each of the Nunavik municipalities to reiterate their responsibility for ensuring the delivery of quality drinking water to their respective citizens.

According to a report published by the Nunavik Regional Board of Health and Social Services entitled *Drinking Water in Nunavik: Overview and Recommendations*, the frequency at which tenants should clean their water tanks is uncertain since no evidence exists that the current method improves the

microbiological quality of water. It would therefore be more appropriate to monitor the quality of water in tanks rather than promote random cleaning. The report suggests Nunavik implement a pilot project to identify an appropriate cleaning method for building storage tanks including the cleaning frequency. The KEAC encourages all municipalities to take part in the pilot project and has offered their support in helping initiate such a project.

Furthermore, raw water drawn by individuals is normally stored in 5-gallon plastic containers, which are not always refrigerated and are sometimes kept in unsanitary conditions. The KEAC also noted in the letter that it is essential for communities to encourage their citizens to clean their personal containers before use and to promote the importance of disinfection and the risks associated with the consumption of untreated water.

A letter was also sent to the KRG, informing them of the KEAC's approval of the study's recommendation to implement a pilot project and offering our support to the KRG in helping initiate such a project.

The Committee decided to further help municipalities by asking an outside source to find additional information regarding the cleaning of household tanks and personal containers in Northern communities. Cleaning techniques, equipment needed and frequency are of greatest concern.

The members also suggested the Executive Secretary meet with the Nunavik Nutrition and Health Committee during their next meeting in Kuujuaq to discuss this project and to ask for their support.

11. MISCELLANEOUS

-Nunavik Inuit Land Claims Agreement

The Nunavik Inuit Land Claims Agreement deals with land and resources along the coastline of James Bay, Hudson Bay, Hudson Strait and Ungava Bay, as well as a portion of northern Labrador and an offshore area adjacent to Labrador. The agreement, signed on December 1, 2006, is between the Government of Canada, the Government of Nunavut and Makivik Corporation representing the Inuit of Nunavik.

The NILCA gives Nunavimmiut ownership of 80 per cent of the islands in the Nunavik Marine Region, including full subsurface rights, about \$85 million in capital transfer and implementation funding and new management regimes for wildlife, lands and resource development. It also contains overlap agreements with the Inuit of Labrador, the Inuit of Nunavut and the Crees of Eeyou Istchee.

The Committee suggested a Makivik representative be invited to an upcoming meeting to better explain this agreement.

It was also suggested that it might be a good opportunity to have someone speak to the Committee about the self-government process and any changes to the environment regime, including organizations such as the KEAC.

-Abandoned mining sites

One member informed the Committee that KRG had received a letter from the MDDEP regarding its ongoing project to clean-up several abandoned mining sites in Nunavik. The MDDEP correspondence concludes that the proponent for the 2006 clean up project must submit a request for exemption from the environmental and social impact assessment procedure as set out in Section 23 of the JBNQA and Chapter 2 of the Environmental Quality Act.

This topic will be discussed during the MDDEP's annual meeting with the KRG to be held in January in Kuujuaq.

-Regional Natural Resources and Lands Commission

With the recent reorganization of the MRNF, a Regional Natural Resources and Lands Commission has been proposed for Nunavik, as in other regions in Québec. This Commission will bring together the various stakeholders who use Nunavik's land and resources and will focus on improving management approaches.

-Waste Management Project in Inukjuak

The Northern Village of Inukjuak is asking for support from various Nunavik organizations for a project proposal that involves measuring the amount of waste produced by that community and the feasibility of being able to use that waste to create energy which can be used to heat municipal buildings.

One member has asked to have the proposal sent to him for further analysis and to study its practicality.

- International Polar Year

The Executive Secretary informed the meeting that she took part in the Regional Social/Cultural Review of projects that have been submitted for funding from the Government of Canada's Program for International Polar Year.

The review teams evaluate the social and cultural merits of proposed IPY projects with planned activities in their region and provide valuable advice and recommendations to assist in the IPY Program's decision making. The overall goal of the review is to ensure that project proposals are reviewed from a northern cultural and social perspective, that IPY projects meaningfully engage northern communities and that they contribute to a legacy of improved northern science.

The International Polar Year is a large scientific program focused on the Arctic and the Antarctic. IPY promises to advance our understanding of how the Earth's

KEAC 110th Meeting Minutes
January 11-12, 2007
Québec City, Qc

remote polar regions impact global climate systems, to bring about fundamental advances in many areas of science, and to fire the enthusiasm of young men and women for future careers in science and engineering.

12. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING(S)

The 111th KEAC meeting will take place on March 12 and 13 in Kuujjuaq

The 112th KEAC meeting will be held from July 11-13 in Tasiujaq.

QuickTime™ and a
TIFF (LZW) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Executive Secretary
June 11, 2007